

Service : ECLAT
Affaire suivie par : Christèle TZANEV
Tél. : 03 20 40 43 39
phc.seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) des Hauts-de-France sur le bilan intermédiaire du volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements de la Communauté urbaine de Dunkerque

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur les bilans triennaux des programmes locaux de l'habitat (PLH). Le bilan intermédiaire du volet H du PLUiHD de la Communauté urbaine de Dunkerque pour la période 2023-2028 a été présenté au bureau du CRHH du 20 novembre 2025.

Le contexte économique du territoire de la CUD connaît de fortes perspectives d'évolutions, ce qui nécessite un ajustement des objectifs du PLH pour les années à venir.

Pour rappel, la CUD est délégataire des aides à la pierre et sa convention de délégation des aides à la pierre échoit au 31 décembre 2025, et la reconduction de la délégation nécessite un PLH à jour.

La qualité et la précision du bilan sont appréciées. Sur le fond, les éléments présentés en bureau de CRHH sont clairs et cohérents.

Les services de l'État soulignent les points suivants :

- dans un contexte très évolutif, la concertation doit être continue et intense, afin de donner de la lisibilité aux acteurs sur la programmation communautaire, avec une attention à apporter sur la répartition territoriale de l'offre sociale, et, autant que possible, la recherche d'un équilibre à l'échelle du bassin d'emploi, et non du seul périmètre communautaire ;
- la restauration d'une deuxième aire de grand passage des gens du voyage reste indispensable pour répondre aux besoins dans le territoire ;
- la convention intercommunale d'attribution (CIA) doit être actualisée, et l'animation intercommunale en matière d'attributions des logements sociaux renforcée.

Suite à la présentation de ce projet, le CRHH émet un avis favorable sur le bilan intermédiaire présenté.

Pour le préfet et par délégation,
le chef du service ECLAT